Informations de base

2019/2074(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	07/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	METSOLA Roberta (EPP)	06/11/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
05/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0048/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0097/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2074(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00851

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.922	06/12/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE643.085	21/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.052	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0048/2020	05/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0097/2020	14/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1910 JO L 417 11.12.2020, p. 0234

Décharge 2018: Eurojust, Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne

2019/2074(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur administratif de l'Agence de coopération en matière de justice pénale de l'Union européenne (Eurojust) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 626 voix pour, 59 contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers d'Eurojust

Le budget final d'Eurojust pour l'exercice 2018 s'élevait à 38.606.737 EUR, soit une diminution de 20,71 % par rapport à 2017. La diminution du budget est liée à la réduction des dépenses administratives.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,94 %, soit une légère baisse de 0,03 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 86,91 %, soit une augmentation de 2,96 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- Eurojust a pu mesurer et évaluer la réalisation de 98 des 119 indicateurs clés de performance (82 %) fixés pour 2018, dont 72 % des objectifs initiaux ont été atteints ou dépassés;

- la phase II de la restructuration organisationnelle d'Eurojust, qui consiste à affiner la fonction opérationnelle et à redéfinir les services administratifs et de soutien, a été mise en place en 2018;

- Eurojust continue de développer une coopération opérationnelle solide avec l'Agence européenne pour la coopération en matière répressive (Europol) et avec d'autres partenaires dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'avec des pays tiers;

- en 2018, Eurojust a entamé des négociations en vue d'un accord de coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes;

- le nombre de nouveaux dossiers ainsi que le nombre de dossiers en cours ont augmenté ces dernières années et la charge de travail devrait encore s'accroître en raison du nouveau mandat entré en vigueur fin 2019, compte tenu également des ressources supplémentaires nécessaires pour permettre à Eurojust de soutenir le travail du Parquet européen;

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 99,04 %, avec 207 agents temporaires nommés sur les 209 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 208 postes autorisés en 2017);

- après l'achèvement réussi du déménagement dans ses nouveaux locaux en juin 2017, le report de 2.339.809 EUR concernait principalement des coûts à facturer rétroactivement par l'État d'accueil en 2018. Tous ces engagements reportés, sauf 73.000 EUR, ont été exécutés et payés et la majeure partie de ce chiffre concernait des changements prévus mais non effectués par l'État d'accueil.